

République Française  
Département du Nord  
**COMMUNE DE PREMESQUES**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal :	19
Nombre de membres en exercice :	18
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : procurations	17 + 1
Date de la convocation :	14.02.2024
Date d'affichage :	14.02.2024

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 19 FEVRIER 2024**

L'an deux mille vingt-quatre et le dix-neuf du mois de Février, à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni salle du Conseil Municipal, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Yvan HUTCHINSON, Maire.

17 Présents : Y. HUTCHINSON - A. MARQUE – P. ALLIOT - P. VANDEN DORPE – N. GUISLAIN – L. BASECQ - P. CAREY - S. VAN EECKE - D. DUMONT – C LEFEBVRE – X. DUBOIS - F. BOULANGER – S. MOUVEAUX – C. ANNAERT – P. PACCOU - J. TYBOU - G. DUBOIS

3 Absents ayant donné pouvoir : P. JOURDAIN à P. VANDEN DORPE

0 Excusés :

Madame Nathalie GUISLAIN a été désignée comme secrétaire de séance.

**2024 - 15 : Renouvellement de la convention chèque Eau – Convention de partenariat pour le maintien de la fourniture d'eau aux familles en difficulté**  
**Rapporteur : Nathalie GUISLAIN**

La Métropole Européenne de Lille (MEL), en lien avec les communes membres et leurs CCAS respectifs, souhaite que soit assuré l'accès à l'eau pour tous et ce, en particulier, pour maintenir les conditions d'hygiène minimales pour les publics en situation de précarité.

De son côté, ILEO est confronté à des situations de non-paiement des factures, dont certaines ont pour cause des situations de précarité.

C'est pourquoi la MEL et ILEO ont décidé de lancer un programme « Eau Responsable ».

Dans ce sens, ILEO a prévu d'affecter une enveloppe budgétaire au financement d'actions permettant de mettre en œuvre « le droit à l'eau pour tous ». L'utilisation annuelle de cette enveloppe sera décidée chaque année par la MEL.

Ce programme prévoit :

Pour la MEL :

- La mise en place d'une commission « Eau Responsable » qui décidera de l'utilisation de l'enveloppe de 100 000 €.

Pour ILEO :

- La mise en place d'un pôle solidarité dont le rôle sera d'être en contact avec les services sociaux de la commune pour aider les personnes ne pouvant régler de bonne foi leur facture
- Des lieux d'accueil sur le territoire de la MEL
- Des solutions solidaires :
  - D'urgence avec les chèques eau et la participation du FSL (Fond de Solidarité Logement)
  - D'assistance avec des facilités de paiements (mise en place d'échéanciers)
  - De prévention avec la mise en place d'actions préventives par la sensibilisation aux économies d'eau (soit à domicile pour les abonnés en difficulté de paiement, soit par le biais d'animations aux écogestes en lien avec des associations).

Il sera mis en place un partenariat renforcé entre ILEO et les CCAS. Les correspondants ILEO alerteront les CCAS dès qu'ils rencontreront une situation de retard de paiement. Ensemble, ils chercheront une solution : aide financière, plan d'apurement réalisable en concertation avec la famille.

C'est le CCAS qui définit les critères sociaux d'attribution, en prenant en compte les critères communs préconisés par la MEL (barème du FSL). Néanmoins, le CCAS reste seul juge de la situation (possibilité de dérogation).

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat jointe en annexe avec ILEO.

***Délibération adoptée à l'unanimité.***

*La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Nord*

**A Prêmesques, le 21 Février 2024,**

**Affiché le 21 Février 2024**

**Transmis au contrôle de légalité le 23 Février 2024,**

Ainsi délibéré  
Pour copie conforme,  
Le Maire,  
Yvan HUTCHINSON



**La Secrétaire de Séance  
Nathalie GUISLAIN**

